

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 17/11/2015

Réception par le Prefet : 17/11/2015

Publication : 20/11/2015



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

# Conseil départemental Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2015-10-10-9

Séance du vendredi 13 novembre 2015

### MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE DEPARTEMENTALE D'INSERTION POUR 2015

**Présidence de :** M. Eric STRAUMANN

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**EXCUSES :**

M. HEMEDINGER, Mmes LUTENBACHER, MEHLEN-VETTER, ORLANDI.

La Commission Permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU les articles L 262-1 et R 262-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles relatifs au Revenu de Solidarité Active,
- VU le Programme Départemental d'Insertion adopté par délibération du Conseil Général n° CG 2009-5-4-4 du 10 décembre 2009, pour les années 2010/2012 et reconduit pour les années 2013/2015 par délibération du Conseil général n° CG-2012-6-10-1 du 6 décembre 2012,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2015-2-4-1 du 19 février 2015 portant sur l'exécution du Budget Primitif de la Solidarité,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015 relative à la modification des délégations du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU le Règlement Financier du Département,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- accorde et autorise le versement des subventions suivantes :
  - Association MANNE Emploi : 2 000 € pour le projet « Ateliers pour réussir »
  - Association APPONA pour le projet « Ateliers de lutte contre l'illettrisme en direction des gens du voyage » :
    - 1 100 € pour la CTSA de COLMAR
    - 950 € pour la CTSA région Mulhousienne
  - Association le REZO : 2 200 € pour le projet « Faire émerger, animer et apprendre à faire »
  - Association Elan Sportif de Mulhouse: 1 732 € pour le projet « Se bouger pour avancer »
- précise que les dépenses correspondantes, d'un montant total de 7 982 €, seront prélevées sur le Programme H712 – Chapitre 017 – Fonction 561 - Nature 6574 ;
- autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires au versement de ces subventions.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité